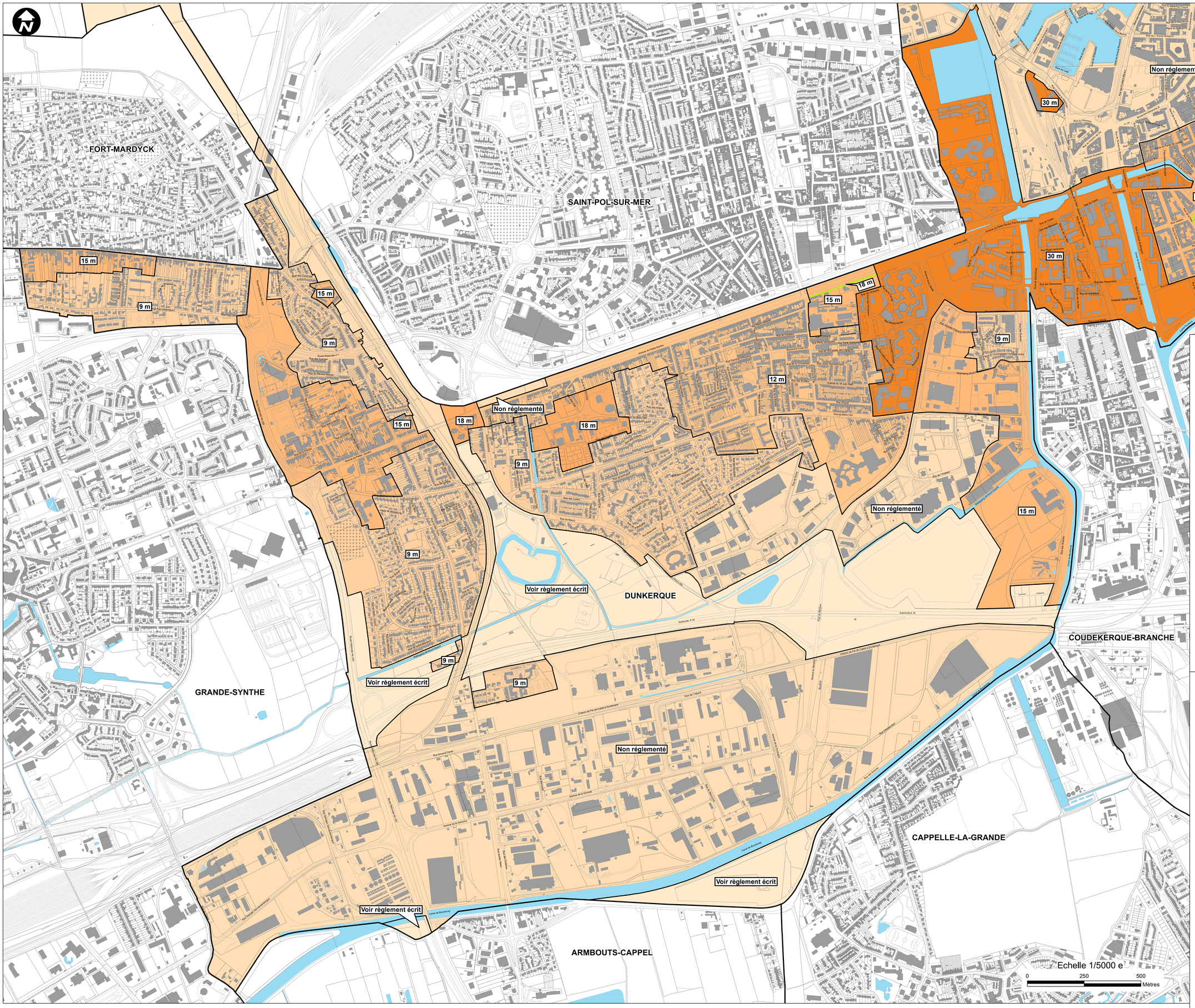

Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.

Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFIP Cadastre
CUD PLUIHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00

Dunkerque Grand Littoral

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS

Dunkerque

Plan 3/3

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 avril 2024 portant approbation de la première modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements.

Dunkerque, le 26 avril 2024
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 26 avril 2024